

# Déclaration du CCBE sur la répression en Iran condamnant le recours à la peine de mort

08/03/2023

Le Conseil des barreaux européens (CCBE) représente les barreaux de 46 pays, soit plus d'un million d'avocats européens. La défense de l'état de droit, la protection des libertés et droits fondamentaux, et le maintien des valeurs démocratiques inextricablement liées à ces droits sont les missions essentielles du CCBE.

Le CCBE souhaite exprimer sa vive inquiétude face à la répression continue en Iran qui a provoqué plus de 750 morts, des centaines de blessés et des milliers d'arrestations parmi les personnes qui se sont mobilisées en solidarité pour les droits humains des femmes à la suite de la mort tragique de Mahsa Amini. En outre, le CCBE souhaite réitérer sa ferme opposition au recours à la peine de mort en toutes circonstances.

À cet égard, le CCBE rappelle que la liberté de manifester pacifiquement est prévue à l'article 21 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ratifié par l'Iran en 1975. L'État iranien est également tenu de respecter ses obligations, dont le respect des droits des femmes, en vertu de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le CCBE s'inquiète de la répression subie par de nombreux défenseurs des droits humains, en particulier les avocats qui font à leur tour l'objet de pressions, de menaces et d'arrestations alors qu'ils exercent leur profession en défendant et en assistant les manifestants. Entre août 2022 et janvier 2023, au moins 45 avocats ont été arrêtés en raison du simple exercice de leurs activités légitimes d'avocats.

Ces dernières années, les attaques à l'encontre des avocats des droits humains et des militants des droits des femmes se sont intensifiées en Iran. Dans ce contexte, le CCBE condamne fermement la détention arbitraire de plusieurs défenseurs iraniens des droits humains et des droits des femmes, en particulier des avocats, dont Nasrin Sotoudeh<sup>1</sup>, condamnée à 38 ans de prison pour avoir défendu des femmes qui manifestaient pacifiquement contre le port obligatoire du hijab. Son mari, Reza Khandan, a également été arrêté pour avoir défendu la même cause.

---

<sup>1</sup> qui a également reçu le [Prix des droits humains du CCBE](#) en 2019 avec les avocats iraniens Abdolfattah Soltani, Mohammad Najafi et Amirsalar Davoudi.

En outre, de nombreuses condamnations à mort ont été prononcées afin de réprimer les protestations. Jusqu'à présent, quatre des manifestants détenus ont déjà été exécutés. Dans ce contexte, le CCBE réproouve fortement ces condamnations. Nous considérons que la peine de mort constitue une violation du premier droit de tout être humain, à savoir le droit à la vie. Nous estimons que l'abolition de la peine de mort contribuerait à la promotion et à la protection de la dignité humaine, ainsi qu'au développement progressif d'une culture mondiale des droits humains.

**Compte tenu de ce qui précède, le CCBE demande donc instamment aux autorités iraniennes, ainsi qu'à l'UE et à la communauté internationale, de veiller à ce qui suit :**

- **mettre fin aux persécutions et garantir l'accès de toute personne à un avocat de son choix dès son arrestation ;**
- **mettre fin au recours à la peine de mort ;**
- **mettre fin à toutes les formes de harcèlement et d'intimidation des avocats en Iran ;**
- **garantir la liberté immédiate et inconditionnelle de tous les défenseurs des droits humains et des droits des femmes, y compris les avocats détenus arbitrairement par les autorités iraniennes ;**
- **accepter une enquête publique sur la mort de Mahsa Amini et des autres victimes menée par une commission internationale indépendante.**